



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 décembre 2021

Monsieur Grenaille Romain-Bérenger donne pouvoir à Mme Turbiez Chantal

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Maligne Francis, Pala Henri, Duhamel Marie-Laure,  
Absents : Marçais Bertrand, Grenaille Romain-Bérenger, Champroy Nahoum, Brard Michel, Landeau Aurore,  
Turbiez Chantal est nommée secrétaire de séance

### Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

#### Demande de rajouter une délibération pour une modification de budget, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Délibération avis de clôture d'enquête d'aliénation
- Délibération de candidater au programme du SEHV
- Décision modificative N°1 2021-01

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 et le signent.

#### I- Délibération avis de clôture d'enquête d'aliénation

Par délibération en date du 4 septembre 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de deux portions d'un chemin rural dit « LE MONTMOLLAS » situé entre les parcelles A74 et A63 : parcelle appartenant à Mme Frémont Emilie  
A60 et A75 : parcelle appartenant à Mme Rebeix Janine.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 octobre au 9 novembre 2021 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation des deux portions de chemins.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- De désaffecter les portions du chemin rural ci-dessus (A74 et A63) enclavé entre la propriété de Mme Frémont Emilie, en vue de sa session. Ainsi que la portion entre les parcelles (A60 et A75) appartenant à Mme Rebeix Janine.
- De fixer le prix de vente du dit chemin « le montmollas » à 10 euros symbolique par portion.
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des propriétaires demandeurs
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

ENTERINE la décision du commissaire enquêteur et EMET lui aussi un avis favorable.

## II- Délibération de candidater au programme du SEHV

Monsieur le maire donne lecture du mail reçu le 3 décembre 2021,

Fortement engagé dans la transition énergétique et dans la sensibilisation sur cette thématique, le Syndicat Energies Haute-Vienne lance un programme d'envergure à destination de 60 écoles, afin d'accompagner la rénovation de ces équipements, forts consommateurs d'énergie et chargés d'exemplarité, et de sensibiliser le public scolaire.

Les communes lauréates de ce programme bénéficieront d'un audit énergétique porté et cofinancé par le SEHV, dans le cadre de l'AMI ACTEE-MERISIER, sans reste à charge pour les communes qui réaliseront les travaux sous 5 ans.

Ces audits permettent de dresser l'état des lieux des bâtiments : analyse de la structure, analyse des équipements thermiques ainsi que des consommations et des dépenses énergétiques. L'objectif est de mettre à votre disposition des outils d'aide à la décision pour vous aider à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : la sobriété énergétique et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone. C'est donc un outil supplémentaire au service de nos démarches communes pour la rénovation du patrimoine scolaire, et dans la continuité d'un premier programme ACTEE CEDRE réalisé en 2021.

De plus et dans la continuité de ses animations pédagogiques déjà proposées, le SEHV mettra en place un programme spécifique de sensibilisation du public scolaire à destination exclusive des écoles lauréates du programme.

La sensibilisation sera basée sur la mise à disposition des informations de consommation d'énergie de l'établissement grâce à une interface pédagogique. Si le développement et la mise à disposition de cette interface numérique sera prise en charge par le SEHV dans le cadre du programme, les lauréats s'engagent toutefois à équiper les compteurs communicants (électricité) de l'école avec des émetteurs de télé-information pour un affichage en temps réel des données. Ces équipements (environ 80 €), seront remboursés à hauteur de 50% de leur montant HT.

Sont éligibles à ce programme, les bâtiments scolaires (pouvant comprendre d'autres usages dans le même bâtiment) des communes adhérentes au service Energies du SEHV, ou y adhérant avant la date du jury.

Monsieur le Maire propose au élus de candidater au programme,

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de candidater et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents pour la suite de dossier en cas de sélection.

## III- Délibération décision modificative N°1 2021-01

. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles au budget

principal et d'apporter des modifications.

Fin du Conseil Municipal 20h

Section de fonctionnement – Dépense		Section de Fonctionnement- Dépense	
60633 Fournitures de voirie	- 150€	6817- Dotations aux provisions pour dépréciations	150€

Questions diverses :

Piscine et Maison de la petite enfance

Un nouvel appel d'offre vient d'être effectué, une très grosse augmentation est à prévoir sur les factures de gaz, les fournisseurs d'énergie ayant plus que doubler les montants.

**Eolien :** Un maire de la Communauté de Commune de Noblat, souhaite un vote par le Conseil Communautaire pour soutenir le refus de l'éolien sur sa commune voire sur la comcom.

Les conseillers municipaux du Châtenet en dognon continue leurs réflexions sur le sujet de l'éolien sur notre commune.

Hervé VALADAS

Chantal TURBIEZ

Bernard POULET

Aurore LANDEAU

Marie Laure DUHAMEL

Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE

Michel BRARD

Henri PALA

Francis MALIGNE

Bertrand MARCAIS



